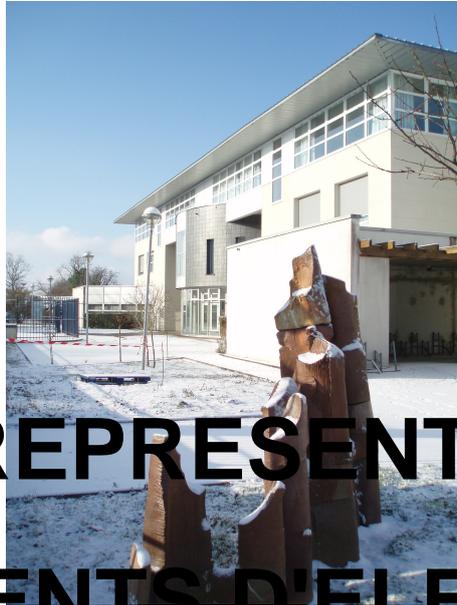


<http://clg-bethune-sully-henrichemont.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article108>



# LES REPRESENTANTS PARENTS D'ELEVES

- Vie au collège - PARENTS D'ELEVES -

Publication date: mercredi 10 septembre 2014

---

Copyright © Collège Béthune Sully Henrichemont - Tous droits réservés

---

### LES REPRESENTANTS PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils ont la possibilité de rencontrer les enseignants, les personnels d'éducation et les personnels de direction pour évoquer toute question relative à la scolarité de leur enfant. Ils sont associés à la prise de décision, notamment dans le cadre de leur participation aux différentes instances pour lesquelles ils élisent des représentants.

Chaque année, les parents d'élèves élisent leurs représentants au conseil d'administration des collèges, ils sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement (Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc...)

Les délégués des parents d'élèves assistent aux conseils de classe ( 3 par an )